
ARRIÈRES DE CONTRIBUTIONS

PREPARE PAR : SECRETARIAT CTOI

REVISION : Document mis à jour afin d'inclure les contributions récentes reçues de Madagascar et du Pakistan.

OBJECTIF

Informer le Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) du niveau des arriérés de contributions à la Commission et des mesures prises pour faire face au déficit causé par ces impayés.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME

1. Comme indiqué dans le Bilan financier (IOTC–2018–SCAF15–03), le Tableau 1 présente l'état des contributions au 31 décembre 2017 en Dollars des États-Unis (USD), tel que rapporté au Secrétariat de la CTOI par les services d'Administration et des Finances de la FAO.
2. Les contributions sont intégralement exigibles dans les 30 jours suivant la notification adressée par la FAO ou au cours des premiers jours de l'année civile à laquelle elles se rapportent, selon la dernière de ces dates. Généralement, les lettres d'« Appel de fonds » pour les contributions annuelles sont envoyées aux membres peu de temps après la réunion de la Commission (aux alentours de juin-juillet) et des rappels sont diffusés par le Secrétariat aux alentours de novembre-décembre, puis de nouveau au cours du premier trimestre de l'année suivante.
3. Le montant cumulé des arriérés de contributions a augmenté, passant de 2 329 440 USD au 31 décembre 2016 à 2 822 094 USD au 31 décembre 2017. Ceci représente une augmentation de 492 654 USD (ou de l'ordre de 21%). En 2016, l'augmentation était de 18%. Au 31 décembre 2017, 16 membres présentaient des arriérés de paiements de 2 822 129 USD (voir le Règlement financier, article V.3). Au 4 mai 2018, 14 membres avaient des arriérés de contributions et 9 membres (Comores, Érythrée, Iran, Kenya, Mozambique, Somalie, Afrique du sud, Soudan et Yémen) comptaient des arriérés de contributions de deux ans ou plus. Les contributions de quatre anciens membres (Belize, Guinée, Sierra Leone et Vanuatu) étaient également en instance, représentant une somme en instance de 267 600 USD.
4. Le budget de la CTOI est entièrement autonome et financé exclusivement par ses membres et ne reçoit aucune contribution financière du programme régulier de la FAO. En conséquence, lorsque les contributions ne sont pas versées à temps, la CTOI peut courir le risque de devoir interrompre ses opérations. Le règlement financier de la FAO concernant le cycle des projets, qui gouverne les processus administratifs et financiers de la CTOI, n'autorise pas les dépenses excédant les contributions reçues au sein d'un projet donné. La FAO a indiqué que les futures augmentations du personnel de la CTOI et des frais de fonctionnement ne seront possibles que si les fonds correspondants sont effectivement disponibles.

LIGNE BUDGETAIRE DE DEFICITS IMPREVUS

5. Trois pays membres ont une tendance constante au non-paiement (Érythrée, Soudan et Yémen) représentant un montant combiné de près de 150 000 USD chaque année, et ces fonds ne sont donc pas disponibles pour les activités de la CTOI et le budget annuel est réduit en conséquence. Ajouté à la contribution de la R.I. d'Iran (près de 200 000 USD), qui est toujours confrontée à des difficultés pour soumettre sa contribution, cela signifie que chaque année, le budget annuel est amputé de plus de 350 000 USD.
6. Pour atténuer ce problème, la Commission a adopté une ligne de déficits imprévus au cours des années passées, étant entendu que cette disposition serait une mesure à court-terme. Par conséquent, la ligne budgétaire de déficits imprévus a été établie à zéro pour la période fiscale de 2018.
7. À ce jour, ce problème n'a toujours pas été résolu et à moins que le paiement des contributions et des arriérés ne s'améliore, une solution est requise. À court terme, une ligne budgétaire de déficits imprévus offre une mesure pragmatique permettant de fournir des liquidités à la CTOI. Ainsi, une ligne budgétaire de déficits imprévus est de nouveau proposée pour le budget 2019.

8. Étant donné que la situation des non-paiements ne changera probablement pas au cours des prochaines années, le CPAF est invité à rechercher des mesures alternatives pour assurer la poursuite des opérations du Secrétariat de la CTOI aux niveaux souhaités.
9. Le Secrétariat de la CTOI continue à travailler avec les représentants locaux de la FAO pour solliciter leur assistance dans la prompt réalisation des paiements.

Tableau 1. État des contributions des membres au budget autonome de la CTOI (en USD)

Membre	1	2	3	4
	Arriérés de contribution au 31 décembre 2016 (toutes les années avant 2017)	Contribution due pour 2017	Contributions reçues en 2017	Total des arriérés de contributions au 31 décembre 2017
AUSTRALIE	0	170 124	170 124	0
BELIZE	47 092	0	0	47 092
CHINE	0	103 696	103 696	0
COMORES	20 884	30 752	0	51 636
ÉRYTHRÉE	224 277	12 687	0	236 964
UNION EUROPÉENNE	0	704 964	704 964	0
FRANCE	442	211 905	212 347	0
GUINÉE	143 308	12 558	0	155 866
INDE	0	162 665	162 665	0
INDONÉSIE	0	285 502	285 502	0
IRAN	969 145	191 419	27 971	1 132 593
JAPON	0	203 285	203 285	0
KENYA	53 372	60 133	18 977	94 528
CORÉE, Rép.	0	194 161	194 161	0
MADAGASCAR	74 313	32 764	56 675	50 402
MALAISIE	0	74 844	0	74 844
MALDIVES	0	128 388	128 388	0
MAURICE	0	61 764	61 764	0
MOZAMBIQUE	30 291	29 747	30 291	29 747
OMAN	0	174 995	174 995	0
PAKISTAN	53 277	94 356	79 179	68 454
PHILIPPINES	0	60 666	60 666	0
SEYCHELLES	0	195 579	195 579	0
SIERRA LEONE	38 391	0	0	38 391
SOMALIE	12 681	12 558	12 681	12 558
AFRIQUE DU SUD	0	60 063	0	60 063
SRI LANKA	0	120 482	120 482	0
SOUDAN	324 697	44 644	0	369 341
TANZANIE	0	31 973	31 973	0
THAÏLANDE	0	67 938	67 938	0
ROYAUME-UNI	0	140 826	140 826	0
VANUATU	55 995	0	29 744	26 251
YÉMEN	281 275	92 090	0	373 365
Total	2 329 440	3 767 528	3 274 874	2 822 094

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2018

10. L'Appendice 1 présente l'état des contributions reçues pour le premier trimestre de la période financière 2018 (1^{er} janvier – 4 mai).
11. Un montant de 3,115,932 USD a été reçu en 2018 au moment de l'établissement du rapport (4 mai) sur un budget de 3 905 659 USD. En conséquence, le budget 2018 est actuellement confronté à un déficit potentiel de 789,727 USD.
12. Le montant des arriérés pour toutes les années au moment de l'établissement du rapport s'élève à 3,611,821 USD.

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Le CPAF :

- a) **PRENDRA NOTE** des informations présentées dans le document IOTC-2018-SCAF15-03 et dans le présent document IOTC-2018-SCAF15-07 ;
- b) **RECOMMANDERA** à la Commission la marche à suivre en vue de gérer le déficit actuel.

APPENDICE 1

État des contributions des membres au budget autonome de la CTOI au 4 mai 2018 (en USD)

Membre	Arriérés de contribution au lundi 1 janvier 2018 (toutes les années avant 2018)	Contribution due pour 2018	Contributions reçues en 2018 (au 4 mai)	Total des arriérés de contributions
AUSTRALIE	0	177 389	177 389	0
BELIZE	47 092	0		47 092
CHINE	0	106 081		106 081
COMORES	51 636	33 252	14 286	70 602
ÉRYTHRÉE	236 964	13 600		250 564
UNION EUROPÉENNE	0	780 098	780 098	0
FRANCE	0	146 426	146 426	0
GUINÉE	155 866	0		155 866
INDE	0	168 791	168 791	0
INDONÉSIE	0	281 633	281 633	0
IRAN	1 132 593	201 476	90 036	1 244 032
JAPON	0	208 497		208 497
KENYA	94 528	63 568	23 988	134 108
CORÉE, Rép.	0	214 493	214 493	0
MADAGASCAR	50 402	34 950	52,044	33,308
MALAISIE	74 844	76 410	151 254	0
MALDIVES	0	137 794		137 794
MAURICE	0	67 033	67 033	0
MOZAMBIQUE	29 747	31 488		61 235
OMAN	0	183 386	183 386	0
PAKISTAN	68 454	98 342	98,342	68,454
PHILIPPINES	0	63 636	63 636	0
SEYCHELLES	0	209 654	209 654	0
SIERRA LEONE	38 391	0		38 391
SOMALIE	12 558	13 468		26 026
AFRIQUE DU SUD	60 063	63 279		123 342
SRI LANKA	0	141 800	141 800	0
SOUDAN	369 341	46 728		416 069
TANZANIE	0	35 114	35 114	0
THAÏLANDE	0	70 093	70 093	0
ROYAUME-UNI	0	146 436	146 436	0
VANUATU	26 251	0		26 251
YÉMEN	373 365	90 744		464 109
Total	2 822 094	3 905 659	3,115,932	3,611,821